

2010, année internationale de la biodiversité. Et en Suisse ?

Quelques jours encore et nous serons en l'an 2010, proclamé année internationale de la biodiversité par les Nations Unies. Cette échéance prend un sens particulier pour la Suisse. La biodiversité est en effet gravement menacée dans notre pays. Sur les 40'000 espèces qu'il abrite, plus d'une sur deux est en péril. Une plante sauvage sur trois est menacée, 40 % des oiseaux et 95 % des amphibiens sont rares ou en danger. La Convention sur la biodiversité, fruit du fameux sommet de Rio de 1992, exige que les pays signataires se dotent d'une stratégie en faveur de la biodiversité. La Suisse a ratifié ce texte en 1995 mais n'a rien entrepris depuis lors. En septembre 2008, enfin, le parlement a accepté, suite à une proposition de ma part, d'intégrer dans le Programme de législature 2007 – 2011 la nécessité pour le Conseil fédéral de développer une stratégie en faveur de la biodiversité. Les travaux préparatoires sont actuellement en cours.

La préservation de la biodiversité n'est pas une lubie de biologistes. Les services qu'elle nous rend sont inestimables. Ce sont les plantes et les animaux qui nous fournissent le bois, les textiles et la nourriture dont nous dépendons. Leur diversité génétique permet à nos industries de développer toutes sortes de produits dans les domaines pharmaceutiques, chimiques ou agro-alimentaires. Lorsque un milieu naturel ou une espèce disparaît, il est pratiquement impossible de le rétablir ou de le remplacer. Les pertes sont irréversibles. La biodiversité constitue dès lors un capital que nous n'avons pas le droit d'entamer et que nous nous devons de transmettre aux générations futures. Investir dans la protection des milieux naturels est en outre rentable à moyen terme, selon une étude consacrée en 2009 à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, sur mandat des ministres de l'environnement du G8+5. Comme dans le domaine des politiques climatiques, il est moins cher de prévenir des dégâts souvent irrévocables que de tenter de les réparer ou de s'y adapter tant bien que mal a posteriori. La Suisse a donc tout avantage à investir de manière proactive dans son patrimoine biologique. Une stratégie détaillée devrait être présentée au Conseil fédéral d'ici l'été 2010. Espérons qu'elle ne décevra pas nos attentes.

Adèle Thorens Goumaz, publié dans Le Nouvelliste le 24 décembre 2009